

LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

18, Grand'Rue, Fribourg (Suisse)

ANNONCES

Agence fribourgeoise d'annonces, 71, r. des Epouses

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS . . .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS	» 8 50	» 13 —
UN AN	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Reclames
CANTON, LA LIGNE 15 CENT.	30 CENT.
SUISSE	» 40 »
ÉTRANGER	» 50 »

MARDI 22 NOVEMBRE 1892

39 — SAINTE CÉCILE — 327

Numéro 272

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

Un numéro du journal : 5 cent.

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.

O. I. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (Pie IX)

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux évêques catholiques.

(BREF DE LÉON XIII A LA Liberté.)

M. V. X.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 21 novembre.

La colonie italienne, a fêté, hier, par un banquet que présidait le ministre d'Italie, M. Rössmann, le 41^e anniversaire de la reine Marguerite.

Répondant au discours du président de la Société de secours, M. Rössmann a engagé tous les Italiens de bonne volonté à rendre les relations avec la France de plus en plus cordiales.

Paris, 21 novembre.

La mort du baron de Reinach cause une grande sensation et prête aux versions les plus étranges.

On le prétendait très compromis, avec beaucoup d'autres, dans les affaires du Panama.

Le Figaro dit qu'il avait détruit toutes ses correspondances; mais qu'il venait de s'apercevoir que son copie-lettres avait disparu. Epouvanté en songeant aux conséquences de ce vol, il aurait été pris d'une colère si violente qu'elle aurait occasionné un coup mortel d'apoplexie tel que les trop fortes émotions, les grandes douleurs, en produisent parfois.

La Cocarde insinue que M. Reinach peut bien avoir été assassiné, l'honneur de 192 personnes étant engagé dans cette affaire.

D'après d'autres versions, la consultation des médecins a établi qu'il y a eu congestion et non pas assassinat, ce qui ressort du fait que le permis d'inhumation a été délivré.

Paris, 21 novembre.

Le Figaro dit qu'un incident sera soulevé aujourd'hui à la Chambre à propos de l'accusation portée par la Libre Parole contre M. de Freycinet.

La plupart des journaux disent qu'il est inexact que M. de Lesseps ait offert sa démission de président de la Compagnie de Suez.

D'autres assignations seraient lancées contre d'autres administrateurs du Panama.

Paris, 21 novembre

Le Matin dit que le gouvernement a décidé l'expulsion des meneurs étrangers qui provoquent la grève de l'alimentation et qui sont pour la plupart des Allemands.

Rome, 21 novembre.

Le discours de M. Crispi cause un grand étonnement, surtout par les passages qui ont trait aux relations avec la France, qui a vaincu l'Italie sur le terrain économique.

Bien que le discours n'ait formulé aucune critique contre le ministère Giolitti, on le considère cependant comme lui étant hostile.

Le Popolo romano fait remarquer que le discours de M. Crispi est celui d'un homme d'Etat de premier ordre, mais que son programme est impraticable.

Palerme, 5 novembre.

La fin du discours de M. Crispi relative à la revision de la Constitution est très commentée.

L'orateur a dit que la revision était nécessaire.

Il veut que le Sénat ne soit pas le refuge des hommes qui ont perdu la confiance du peuple. Il le faut électif.

Quant à la Chambre, elle devrait être nommée au scrutin de liste et par provinces, parce que le scrutin uninominal est la négation du suffrage universel.

Londres, 21 novembre.

Les négociations anglo-russes sont en bonne voie. Une entente est probable.

Le Standard dit que la visite du czarévitch à Vienne indique le désir de la Russie de séparer l'Autriche de l'Allemagne; mais la question des Balkans sera toujours un obstacle à la réalisation de ce désir.

Berne, 21 novembre.

Hier, 11 districts ont rejeté la revision constitutionnelle, surtout les districts montagnards du Jura; Laufon et Courtelary ont seuls accepté.

Toutefois, le résultat est affirmatif. Il y a eu 25,294 acceptants contre 16,874 rejets. La revision sera faite par le Grand Conseil.

Les deux projets de loi sur lesquels on votait en même temps ont été acceptés à de grandes majorités. Abstention énorme.

DERNIÈRES NOUVELLES

Grand Conseil. — Présidence de M. Louis Vuilleret.

Ce matin, le Grand Conseil a procédé à l'assermentation de M. Maurice Progin, député de la Gruyère. L'assemblée est presque au complet. Le nouveau représentant prend place à côté de M. Grandjean.

A la demande de M. l'avocat Bourknecht, au nom de M. Félix Cantin, on décide de nommer deux ou trois suppléants extraordinaires du Tribunal cantonal pour un cas spécial.

On reprend la discussion du Budget.

Au chapitre de l'Instruction publique, M. Montenach demande pourquoi le poste de conservateur des collections historiques et artistiques n'a pas été pourvu définitivement depuis la mort du regretté M. Grangier.

M. Python répond que le Conseil d'Etat prépare en ce moment la réorganisation du règlement du musée. C'est, du reste, un poste de dévouement. Il est confié provisoirement à M. Musy, conservateur du musée des sciences naturelles.

M. Vanderweid ne s'explique pas l'allocation de 7000 francs à la Faculté de droit, qui est incorporée à l'Université.

M. Python répond que ce poste a été conservé pour les anciens professeurs.

Au chapitre de la Justice, diverses observations sont faites par MM. Gottfrey, Biemann et Morard. MM. Weck et Python donnent des explications satisfaisantes. Il s'agissait notamment du traitement des juges cantonaux et des greffiers de justice de paix.

Au Chapitre de l'Intérieur, M. Barras demande que la rubrique subsides à l'agriculture, au commerce et à l'industrie soit scindée et qu'on y inscrive séparément le subside de 5000 francs à la Société cantonale d'agriculture. Il demande aussi que les subventions fédérales à cette Société lui soient remises directement, au lieu d'être versées dans la Caisse de l'Etat. Du reste, il remercie le Conseil d'Etat et spécialement M. le Directeur de l'Intérieur, pour les précieux encouragements donnés à l'agriculture fribourgeoise. Aujourd'hui, grâce à l'activité de M. Devevey, secrétaire de la Société, la Société cantonale d'agriculture a pris un grand développement; elle compte 3000 membres.

M. Vanderweid appuie la proposition de M. Barras. Les 14 sections de la Société ont été mécontentes de voir le subside général réduit à 4000 fr. l'an dernier.

M. Bossy accepte la proposition de M. Barras, en ce qui concerne la division de la rubrique. Quant aux subsides fédéraux, ils sont accordés au canton. On examinera la question.

La proposition de M. Barras est adoptée sans opposition.

Un débat s'élève au sujet de la solde de la gendarmerie. MM. Biemann, Robadey, Currat, Techtelmann recommandent l'augmentation de la solde.

MM. Menoud, Python, et S. Aely, conseillers d'Etat, donnent des explications d'où il résulte que le gouvernement est favorable à cette augmentation et qu'elle rentre dans le plan d'études qui se poursuit actuellement pour l'amélioration de la situation des employés de la chancellerie et des instituteurs. Le projet de réorganisation de la Caisse de retraite des instituteurs sera présenté à la prochaine session.

M. Reichlen répond à M. Biemann en ce qui concerne les traitements des greffiers de justice de paix.

Aux chapitres de la Police, des Finances et des Travaux publics, diverses observations sont présentées par MM. Liechly, Reichlen, Reveney, Robadey et Chassot. Réponses satisfaisantes de MM. Schaller, Menoud et Théraulaz.

On donne lecture d'un message du Conseil d'Etat demandant un bill d'indemnité de 3000 francs pour acquitter aux syndics d'élevage les primes d'encouragement décrétées par l'arrêté du 4 juin 1892.

Lecture est donnée ensuite d'une pétition en faveur de la construction du pont de Pérolles. Elle porte 2476 signatures.

Ordre du jour de demain : budgets divers. Organisation de la Banque de Fribourg.

BULLETIN POLITIQUE

L'explosion de la rue des Bons Enfants a failli tuer le ministre Loubet. Ce crime odieux et inutile avait amené une réaction dans l'opinion publique. On cherchait des coupables, et on crut les trouver dans la presse anarchiste, qui prêche ouvertement la destruction et l'assassinat. Contre les excitations de cette presse, la justice était désarmée, puisqu'il n'y avait ni tentative ni commencement d'exécution. Il fallait donc créer, par une loi nouvelle sur la presse, un délit spécial, celui d'encouragement ou de provocation aux crimes anarchistes.

On demanda et le gouvernement accorda la mise d'urgence à l'ordre du jour d'un projet de loi sur la presse, qui dormait depuis longtemps dans les cartons des Commissions. Beaucoup y allaient franc jeu; mais d'autres croyaient creuser la fosse du ministère. On comptait que la gauche radicale n'oserait pas s'associer à des mesures contre le socialisme, et que la droite républicaine donnerait son appui à la loi. On comptait aussi que la droite républicaine donnerait son appui à la loi. On comptait aussi que la droite républicaine donnerait son appui à la loi.

C'est dans ces conditions que s'est engagée la discussion. Elle a duré trois jours sur l'entrée en matière. Le morceau principal a été un discours de large envergure de M. de Mun, qui, recherchant les causes de l'état d'opinion d'où sortent les crimes des anarchistes, a signalé bien autre chose que des articles de journaux. Les grands coupables, ce sont les républicains, c'est le gouvernement lui-même qui, par l'enseignement sans Dieu, par les entraves à l'action de l'Eglise, arrache des consciences les convictions qui seules retiennent sur la pente du crime. Ce discours, l'un des chefs-d'œuvre de M. de Mun, sera affiché dans toutes les communes par les soins de la Ligue de propagande catholique et sociale.

On a fort remarqué que M. Loubet a été seul sur la brèche pendant les trois jours pour défendre le projet de loi. Ce projet était pourtant dans la compétence du ministre de la justice, M. Ricard. Mais celui-ci n'est intervenu qu'assez faiblement, et au dernier moment, lorsque la physionomie de la Chambre lui a prouvé que le ministère ne serait pas renversé. Il faut dire que l'entente est loin d'être parfaite au sein du cabinet français, et que l'élément avancé, avec MM. Bourgeois et Ricard, cherche à se débarrasser des éléments modérés et à reconstruire le ministère qui, présidé alors par M. Bourgeois, accentuerait vivement sa politique dans le sens radical. M. Loubet a triomphé, pour cette fois, de cette attaque intestine, et il a obtenu une majorité d'une centaine de voix pour le passage à la discussion des articles. Cette majorité composée des opportunistes et du centre, compte aussi une bonne quarantaine de députés de la droite, les ralliés, comme on les appelle, parce que, défrayant aux instructions du Souverain Pontife, ils se sont ralliés à la République et ont renoncé à toute opposition sur le terrain constitutionnel. Ils ont eu d'autant plus de mérite de voter pour le ministère que M. Loubet, par crainte des opportunistes, avait fort cavalièrement repoussé les avances faites par M. de Mun au nom des constitutionnels et des ralliés. Mais ils ont eu raison de se séparer de la droite monarchique; celle-ci a voté avec la gauche avancée.

La discussion des articles n'a pas donné lieu à des débats bien passionnés; mais le ministère a dû subir un certain nombre d'amendements qui changent l'économie du projet et qui lui enlèvent toute efficacité. Le gouvernement voulait une arrestation préventive et une saisie du journal avant toute décision judiciaire. Or, la Chambre a maintenu les dispositions des lois antérieures dont le gouvernement voulait l'abrogation. Avec les modifications votées, les cours d'assises pourront seulement ordonner l'exécution du jugement avant l'opposition au pourvoi. Tous les journaux reconnaissent que la tentative du gouvernement a complètement avorté. La Chambre a employé toute une semaine à discuter, et elle a voté une loi qui ne change rien ou presque rien à la législation antérieure sur la presse.

CONFÉDÉRATION

Suisses à Cannes. — Le rapport sur la Maison hospitalière de Cannes pour domestiques femmes momentanément sans place, constate que cette excellente institution a donné asile pendant son dernier exercice à 140 personnes, dont 72 protestantes et 68 catholiques. Beaucoup de femmes sont revenues à plusieurs reprises, et le Comité a décidé d'élever le prix de la pension de 25 centimes par jour pour celles qui reviendraient pour la seconde fois et de 50 centimes pour celles qui reviendraient une troisième fois dans la même saison. Les dépenses de la Maison hospitalière ont été de 4,346 fr. 35 et elle a reçu une somme de 2,036 fr. 05 en dons et souscriptions.

On nous prie, à propos de ce compte rendu, d'insister une fois de plus auprès des intéressés, afin qu'on ne se représente pas le Midi comme un eldorado où il n'y a qu'à venir pour trouver tout de suite du travail. Cette année surtout, il y a une foule énorme d'employés des deux sexes qui cherchent des places et qui n'en trouvent pas, ou du moins très difficilement. Il n'y a que cinq semaines que la Maison hospitalière est ouverte, et la directrice a déjà inscrit plus de cinquante entrées. Il ne faut donc pas se lasser de répéter à nos jeunes compatriotes, garçons et filles, qu'ils s'exposent à de durs mécomptes s'ils viennent sur le littoral sans avoir une place assurée d'avance.

NOUVELLES DES CANTONS

M. Victor de Chastonay. — La mort de cet éminent député a été un deuil national pour le Valais. Au Grand Conseil, M. Henri Biolley, vice-président, lui a consacré une allocution que nous empruntons à la Nouvelle Gazette du Valais :

Messieurs les députés,

La mort, qui nous a déjà ravi, depuis le commencement de cette législature, plusieurs collègues, dont le souvenir vous est à tous présent, se montre surtout impitoyable depuis quelque temps, et chacun des coups successifs qu'elle porte semble, hélas! vouloir frapper plus haut. A peine l'honorable président de cette assemblée, que des devoirs douloureux tiennent éloigné aujourd'hui, avait-il, en termes émus, rappelé les mérites et les services de deux députés récemment enlevés à votre estime et à votre affection, que la triste mission m'est dévolue de vous annoncer la perte la plus cruelle de toutes, et qui jettera le pays tout entier dans un deuil profond. M. Victor de Chastonay, frère de notre sympathique président, et qui à lui-même, à diverses reprises, dirigé vos délibérations avec tant de supériorité, s'est éteint hier, à Sierre, à l'âge de 49 ans, après une longue et douloureuse maladie. Bien qu'on s'attendit, hélas! à ce funeste dénouement, la fatale nouvelle n'en aura pas un écho moins douloureux dans vos cœurs. M. de Chastonay, en effet, possédait à un haut degré, et comme homme public, et comme homme privé, les qualités de l'esprit et du cœur, qui inspirent la sympathie et commandent le respect. Son caractère affable, franc et jovial, relevé par une bonne petite dose de malice de bon aloi, ou jamais ne se mêlait l'ailégreur, se reflétait sur son visage, tout à la fois bon, fier et souriant, qui en était la très fidèle expression. Et ces qualités n'étaient pas seulement à la surface : quoique d'un tempérament très égal, il n'ignorait pas les chaudes amitiés, et savait se dépenser pour elles au besoin. Son cœur, sans être porté aux élans trop démonstratifs, expression parfois d'une instabilité d'humeur qu'il ne connaissait point, avait de ces délicatesses charmantes, que sa simplicité et sa modestie cachaient de leur mieux, mais que le commerce de l'amitié, comme j'ai eu la bonne fortune de le pratiquer, savait découvrir.

Ce qu'une telle âme devait jeter de doux rayonnements au foyer domestique, je vous laisse à penser, et je vous laisse penser aussi aux scènes déchirantes qui ont dû éclater à son chevet au moment des suprêmes adieux. Puisse, Messieurs, l'écho de nos sympathiques condoléances apporter quelque soulagement à l'amertume de la famille en deuil.

Les belles qualités qui distinguaient l'homme privé se retrouvaient, je l'ai dit, dans l'homme public. Mais, Messieurs, sans insister davantage sur la loyauté de son caractère, l'affabilité de ses manières ou la profondeur de ses convictions, je me bornerai à rappeler en quelques mots sa carrière. Doué d'une grande rectitude de jugement et ayant fait, avec un succès peu ordinaire, ses études de droit, il devait en peu de temps prendre rang parmi les sommités de

notre barreau. Promptement mis en évidence par ses rapides succès, il fut, à peine ses études achevées, choisi par le district de Sierre comme un de ses représentants au Grand Conseil, qui, à son tour, ne tarda pas à l'appeler, tout jeune encore, à diriger ses travaux. Dès le premier jour, il s'acquitta de cette tâche nouvelle avec une promptitude de coup-d'œil, une rectitude de jugement, une impartialité et un tact qui firent l'admiration de chacun. A partir de ce moment il n'y eut qu'une voix pour proclamer que de plus vastes horizons ne tarderaient pas à s'ouvrir devant le jeune magistrat. Chef politique incontesté de son district, il fut, en effet, bientôt choisi par les électeurs de l'arrondissement supérieur pour les représenter au Conseil national, où il a siégé depuis lors sans interruption. Aux Chambres fédérales, comme au Grand Conseil de son canton, M. de Chastonay compta parmi les députés les plus en vue. On le vit fréquemment siéger dans les commissions les plus importantes, et maintes fois les présider. La droite catholique le tenait pour un de ses chefs, et il n'aurait dépendu que de lui d'être officiellement acclamé en cette qualité.

Le crédit de notre regretté collègue était tel qu'il devait nécessairement rejaillir sur les œuvres auxquelles il prêtait son nom. Aussi, lorsque dernièrement venait s'installer dans la petite cité monthesanne une importante industrie, qui contribuera, je l'espère, au relèvement matériel de la localité, nous avons vu les promoteurs de l'entreprise placer M. de Chastonay à la tête de leur conseil d'administration, comme un titre de recommandation pour la Société nouvelle.

Tel fut l'homme que le Valais vient de perdre; tel fut, Messieurs les députés, le collègue dont tous vous déplorez la perte, et qui laisse dans cette enceinte un vide qui se comblera bien difficilement. Cet homme, Messieurs, a été un honneur pour notre pays; la patrie lui en conservera un souvenir reconnaissant.

(Sur l'invitation de M. le Président, l'Assemblée se lève en signe de deuil.)

Vendredi, une foule immense et recueillie a accompagné à sa dernière demeure M. le député et conseiller national Victor de Chastonay. Jamais peut-être Sierre ne vit funérailles aussi imposantes et solennelles. Elles étaient assurément dignes du regretté et distingué citoyen que le Valais vient de perdre. En tête du cortège, l'on remarquait une délégation du Conseil national, composée de MM. Tholin (Vaud) et Eby (Fribourg), accompagnés d'un huissier fédéral. Suivaient, également avec leurs huissiers, le bureau du Grand Conseil, le Conseil d'Etat en corps, la plus grande partie des députés, des délégations de diverses sociétés, entr'autres les Etudiants suisses portant couleurs, et une assistance nombreuse.

Au cimetière, un chant très bien approprié à la circonstance a été exécuté magistralement par un groupe d'amateurs de Sierre, Sion, Loèche et Brigue. Il a dignement clôturé la triste cérémonie.

Conférence socialiste à Genève. (Corresp.) — M. Voelkel, un orateur socialiste itinérant, a donné dimanche après-midi, dans une des salles de la brasserie Theuss, une conférence sur ce sujet: « Le sort des idées nouvelles. » Beaucoup de socialistes dans la salle, et beaucoup de dames.

M. Voelkel paraît être un fervent adepte du socialisme d'Etat. Il ne parle pas avec beaucoup de brio, et les applaudissements ont été rares.

Encore Bernoud. — On annonce la nomination de M. Bernoud comme ingénieur provisoire de la ville de Genève. « Cette nomination, dit le *Genevois*, suscite une vive surprise dans la population. M. Bernoud n'aura-t-il pas sa retraite du P.-L.-M. ? N'y a-t-il pas beaucoup de jeunes ingénieurs genevois qui seraient heureux d'avoir cette place? Le premier devoir de l'administration n'est-il pas de mettre des postes semblables au concours? Qu'est-ce que cette protection occulte qui couvre M. Bernoud, et le fait préférer à tous, parce qu'il s'est produit sur son nom un incident désagréable? Voilà ce qu'on se demande à bon droit dans la population. »

Calorifères dangereux. — Le quartier des Pâquis à Genève a été mis en émoi, dimanche matin, par un accident déplorable qui, s'il n'a pas eu de conséquences funestes n'en a pas moins vivement impressionné les malheureux qui en ont été les victimes.

Au temple, durant le service de 10 heures, plus de vingt personnes se trouvèrent incommodées; un malaise toujours croissant les saisissait, débutant par des battements aux tempes, des sueurs froides, un tremblement nerveux et se terminant par l'évanouissement. Tel fut le cas, par exemple, du concierge qui ne sortit de la salle que pour s'en aller tomber dans la rue.

On attribue unanimement cette asphyxie au nouveau système de chauffage qui a été inauguré dernièrement non seulement au temple, mais aussi dans les écoles des Pâquis, dont les régents durent à maintes reprises faire ouvrir les portes et les fenêtres à cause du gaz délétère se dégagant du calorifère.

Arbres fruitiers sur les routes. — Le Conseil exécutif de Berne a accordé à la

municipalité de Porrentruy un subside pour la plantation de 1100 arbres fruitiers le long des routes cantonales, jusqu'à concurrence de 1 fr. 50 par pièce au maximum.

La plantation devra être faite dans l'espace de 3 ans. Le gouvernement recommande de choisir de préférence les espèces suivantes, rustiques et particulièrement appropriées pour ce but: la reinette de Cassel, reinette Baumann, Grauech aigre, reinette d'hiiver, poire Theiler et poire à cidre suisse.

Accident. — Vendredi, à quatre heures après-midi, pendant une manœuvre à la gare de Lutry, un jeune homme, M. Henri Blanchet, habitant Lutry et employé au Jura Simplon depuis deux ans, a eu un pied pris à la jonction des deux rails, alors qu'un wagon venait derrière lui; n'ayant pu dégager son pied assez à temps, le malheureux est tombé et le wagon lui a passé sur le bras gauche.

Le blessé a été transporté immédiatement à l'Hôpital cantonal; son état est grave.

Bienfaisance. — M. Oscar Miller, directeur de la fabrique de papier de Biberist, a fait cadeau de dix mille francs à la commune de Biberist. Les intérêts de cette somme devront servir la moitié à fournir des vêtements à une quinzaine d'écoliers indigents, l'autre moitié à procurer des repas chauds aux élèves des écoles primaires pendant l'hiver.

Chasseur trop pressé. — Vendredi passé, deux chasseurs traversaient la forêt du Brüggwald, près d'Auswyl (Berne), et soudain ils croient apercevoir un vautour de grosse taille juché sur les branches d'un sapin. L'un deux épaule son arme, vise et tire l'un après l'autre trois coups de grenaille.

Il allait continuer à tirer lorsqu'une voix gémissante descendit du sapin, disant: « Pour l'amour de Dieu, ne me tuez pas! » Le pseudo-vautour était un pauvre homme du village de Huttwyl, père de quatre petits enfants. Le bonhomme s'était rendu dans la forêt pour recueillir du bois mort, et l'idée lui était venue de profiter de l'occasion pour couper quelques branches.

Se sentant dans son tort, le pauvre diable avait pris les deux chasseurs pour des gardes forêt et il s'était figuré qu'on l'avait surpris en flagrant délit.

Le chasseur avait bien visé; du premier coup il avait atteint l'homme à l'oreille droite, du second au bras droit et du troisième à la jambe droite.

Le blessé a été transporté à son domicile; son état n'est pas grave. Des poursuites vont être exercées contre le chasseur pour blessures par négligence. Celui-ci s'est chargé du reste de tous les frais de traitement.

ÉTRANGER

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'affaire des dépêches d'Em. — Les journaux et le public s'occupent depuis plusieurs jours de corrections que M. Bismarck se vante d'avoir apportées à la dépêche d'Em du 13 juillet 1870, envoyée par le prince Radzivil, aide-de-camp, de l'empereur, à M. de Bismarck au sujet des dernières demandes de M. Benedetti. Nous croyons intéresser nos lecteurs en mettant sous leurs yeux le texte de la dépêche originale et celui de la dépêche corrigée publiée le jour même dans les journaux allemands.

Le comte Benedetti, qui a eu ce matin avec le roi un entretien à la suite duquel un aide-de-camp a été envoyé au chargé d'affaires de France pour lui communiquer que le prince de Hohenzollern avait confirmé par écrit au roi la renonciation de son fils, déclara qu'il avait reçu après son entretien avec le roi, une nouvelle dépêche du duc de Gramont, par laquelle il était chargé de demander un nouvel entretien, afin que le roi l'approuvât la renonciation du prince. 20 fournit l'assurance que cette candidature ne serait plus posée de nouveau à l'avenir. Le roi a envoyé encore une fois son aide-de-camp chez Benedetti pour lui faire part de son approbation expresse de la renonciation; quant au second point, le roi s'en est référé à ce qu'il avait dit, le matin, à Benedetti. Néanmoins, Benedetti demanda un autre entretien. Là-dessus, Sa Majesté n'envoya pour la troisième fois près du comte Benedetti, qui se trouvait à table vers six heures du soir, pour lui répondre que Sa Majesté devait décidément refuser d'entrer dans de nouvelles discussions au sujet de déclarations obligatoires pour l'avenir; que ce qu'il avait dit ce matin était son dernier mot dans cette affaire et qu'il ne pouvait que s'y référer simplement. Là-dessus, Benedetti déclara se contenter, de son côté, de cette déclaration.

Voi la rédaction du prince Bismarck qui fut publiée à Berlin et télégraphiée à tous les représentants de la Confédération de l'Allemagne du Nord à l'étranger:

Après que la nouvelle de la renonciation du prince de Hohenzollern a été officiellement

communiquée au gouvernement français par celui de Madrid, l'ambassadeur de France a fait demander au roi (*die Forderung gestellt*) de l'autoriser à télégraphier à Paris que S. M. le roi s'obligeait pour toujours à ne jamais donner de nouveau son consentement, si les Hohenzollern venaient à reposter leur candidature. Après cela, S. M. le roi a refusé de recevoir l'ambassadeur français et lui a fait dire que l'aide-de-camp de service que Sa Majesté n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur.

Pour bien saisir le contraste de ces dépêches, expliquons encore que le texte de la première d'entre elles, dite dépêche d'Em, n'avait jamais été publié, et que c'est la seconde, une falsification de M. de Bismarck, pour les besoins de sa cause, qui mit le feu aux poudres de 1870. On ne publia alors à Berlin que la falsification, laquelle fut adressée aux représentants de l'Allemagne du Nord à l'étranger.

S'il était un fait indéniable pour tous, c'est que la France avait, par ses prétentions, ses allures et ses attitudes d'une arrogance voulue, forcé la pacifique Allemagne jusque dans ses derniers retranchements.

Il faut en rabattre, car M. de Bismarck vient de détruire lui-même cette légende, en revendiquant l'honneur d'avoir falsifié le télégramme.

L'antisémitisme en Hollande. — L'agitation antisémite prend continuellement de plus grandes proportions dans ce pays. Surtout dans les deux provinces catholiques, où les juifs exercent une influence funeste sur les marchés et les intérêts agricoles et financiers, la population leur devient de plus en plus hostile. Dans le Limbourg, une revue antisémite paraît hebdomadairement sous le titre: *De Talmud jood* (le juif talmudique), et il compte des lecteurs par dizaines de milliers. Les grands juifs ont même pressé le gouvernement de faire une enquête pour savoir quels étaient les lecteurs, et ça... par la gendarmerie. Mais se heurtant à une générale résistance passive, le gouvernement abandonna bientôt cette enquête.

Et non seulement dans le Brabant et le Limbourg, mais même dans la province protestante d'Overijssel, la population est antisémite. On y a organisé des bagarres et des manifestations contre les juifs, tant et tant que la force armée a dû les réprimer — ce qui est certainement à désavouer — mais les populations catholiques ne s'en sont jamais rendues coupables.

Bref de Sa Sainteté Léon XIII à l'évêque d'Orléans

Vénérable Frère,
Salut et bénédiction apostolique.

Vos lettres en date du 25 octobre ont admirablement répondu à Notre attente et comblé Nos desirs, en Nous montrant tout ce que vous avez fait, dans ces derniers temps, pour que votre clergé conformât sa conduite aux enseignements de Notre Encyclique et de nos autres Lettres relatives à la condition présente des choses en France. Cet exposé, vous l'aviez présenté, Nous a été d'une vive consolation; et nous avons senti grandir l'espérance qu'une telle docilité serait dignement récompensée, un jour, par l'éternel Pasteur de l'Eglise, dont Nous tenons la place.

Mais, sur ce rayon de joie, un nuage de tristesse est venu se répandre (ah! puisse-t-il se dissiper bientôt!), quand vous Nous avez énuméré les obstacles soulevés, sans le moindre motif, pour empêcher Nos conseils affectueux et Nos constantes sollicitudes d'aboutir au résultat tant désiré: le salut et la prospérité du peuple français. Quelles profondes et croissantes angoisses pour Nous, au spectacle des vexations et des blessures infligées presque chaque jour à l'Eglise de Dieu! Comme si c'était trop peu des tribulations qui Nous assiegent ici, il Nous faut partager les douleurs qui, chez vous, affligent trop justement l'épiscopat, le clergé, le peuple dévoué à la religion de ses pères et résolu à tout prix d'y demeurer fidèle. En effet, les témoignages réitérés de Notre amour paternel envers vous, et Nos constants efforts pour faire régner dans votre pays la paix, en invitant à la concorde tous les hommes de cœur et de droiture, semblent avoir provoqué une recrudescence de colère, de la part d'une faction acharnée contre l'Eglise, qui, dans les affaires publiques, n'admet de droit que pour elle seule, et sacrifie à ses haines invétérées les intérêts suprêmes de la société. Plus de bornes dans ses menaces et ses violences; aucun égard à ce qui est juste et saint; nulle crainte, chez ces hommes, de conduire aux abîmes leur propre patrie, cette patrie au passé si glorieux, que la providence du Très-Haut avait choisie pour marcher à la tête des peuples, l'étendard de la croix en main, afin de faire fleurir partout la saine doctrine et les arts, dont les bienfaits distinguent le monde civilisé des peuplades barbares.

Sans nul doute, cet aveugle déchaînement de haine révèle une sorte de démente, dont Nous pleurons. C'est à elle qu'il faut imputer ces vexations de toute sorte dirigées contre la religion catholique et ses ministres, contre le culte public dû à Dieu, contre les bases mêmes de la vie chrétienne (qui pourtant sont aussi la source et la sauvegarde de la véritable humanité). Et cela, sans qu'une raison sérieuse, sans qu'une apparence de justice ait motivé de tels attentats: soit contre les choses sacrées, celles mêmes que les institutions publiques

actuelles sont tenues de protéger; soit contre des citoyens à qui, pour le moins, on devrait garantir la jouissance des droits communs à tous les autres.

Néanmoins, au milieu de cette furieuse tempête qui menace de renverser l'œuvre salutaire entreprise par Nous, de concert avec tous ceux en qui l'amour de la religion et de la patrie n'a pas sombré, il faut apporter le plus grand soin à ce que, parmi les Français fidèles, le courage et les forces ne viennent pas à manquer; de même que, pour ce qui Nous concerne personnellement, Nous Nous sentons en devoir de tenir sans cesse en éveil Notre sollicitude pour votre salut, sans que rien, au milieu de conjonctures si graves, puisse empêcher Notre constance de tenir ferme dans les résolutions prises.

Du reste, plus d'une raison se présente pour relever nos âmes plongées dans la tristesse, et raffermir notre courage à la poursuite du bien commencé. Vous trouvez la première dans le témoignage de votre conscience, quand elle vous montre ce qu'il y a de beau à lutter pour le salut de la religion et de la patrie, précisément alors que les temps deviennent plus difficiles et les circonstances plus critiques. Pendant que vous méditez cette leçon, se présenteront naturellement à votre esprit les paroles par lesquelles le Prince des Apôtres consolait les fidèles: « Si, en faisant le bien, vous rencontrez des épreuves à subir, c'est là ce qui vous rendra agréables à Dieu; » et encore: « C'est une grâce, si, pour demeurer fidèle à la conscience, le serviteur de Dieu sent le poids de la tristesse, en se voyant en butte à d'injustes traitements. » Ces pensées vous deviendront encore plus douces, dès que s'y ajoutera la confiance dans le secours divin, qui jamais ne fait défaut quand on l'implore, et la perspective des fruits promis à votre constance, comme prix de si rudes travaux.

Ne l'oubliez pas non plus, tous les maux qui vous accablent ont pour origine la haine d'une société ténébreuse, irréconciliable ennemie de la foi catholique, qui n'exprime ni la pensée, ni les intentions véritables de votre magnanime nation. Non, jamais celle-ci, livrée à elle-même, n'approuverait cette guerre implacable, qui se plaie dans la poursuite des innocents, renverse les notions les plus élémentaires de la liberté et de la justice, pervertit les mœurs du peuple, appelle sur lui le mépris des nations civilisées et l'isolement de quiconque comprend encore comment l'ordre et le bonheur publics ont pour fondements le culte de la religion et le respect de l'autorité. Ces réflexions confirmeront en Nous la confiance que la tempête ne peut durer longtemps, surtout si Nous Nous rappelons que, selon les divins oracles: *Dieu ne laissera pas le juste ballotté à tout jamais.*

Nous voulons que ces mêmes espérances vous soutiennent et vous reconfortent, vous et tous les évêques de France; et Nous vous exhortons à n'épargner aucun labour pour que le clergé, dont vous êtes les chefs, secondé dans ce sens vos efforts. Qu'il ait soin de se tenir sans cesse en rapport avec les fidèles; qu'il leur enseigne les devoirs du chrétien; qu'il leur prodigue, pour le corps et pour l'âme, tous les secours dont il dispose; et qu'il sache leur expliquer les enseignements émanés de Nous, dont voici la substance: « Détourner de la nation française deux affreux malheurs, le renversement de la religion et la décadence des mœurs. »

L'empressement de tous les chefs de diocèses de France à suivre cette direction ne peut faire pour Nous aucun doute, quand Nous Nous rappelons tous les gages antérieurs de leur bonne volonté à Notre égard; et Nous sommes convaincu que, pour vous en particulier, vous saurez être des plus empressés à marcher dans cette voie. C'est en Nous reposant dans cette confiance, vénérable Frère, que Nous vous accordons très affectueusement, ainsi qu'à votre clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le XXI octobre de l'an MDCCCXCII, de Notre Pontificat le quinzième.

LÉON XIII, PAPE.

NOUVELLES DU JOUR

France. — La Chambre des députés a achevé samedi la discussion du projet de loi sur la presse.

A l'article 49, autorisant l'arrestation préventive des accusés de délits prévus aux articles précédents, la Chambre adopte par 289 voix contre 256 un amendement de M. Julien. Aux termes de cet amendement, le tribunal pourra ordonner l'exécution du jugement, nonobstant appel ou opposition. En d'autres termes, l'arrestation ne pourra avoir lieu qu'après le jugement, dont l'exécution était jusqu'à présent ajournée après l'appel ou l'opposition. L'ensemble du projet est adopté.

On aborde ensuite l'interpellation sur le Panama, mais, auparavant, M. Floquet descend du fauteuil présidentiel et fait la déclaration suivante:

« On m'accuse d'avoir reçu certaines sommes de la Compagnie de Panama pour satisfaire des besoins politiques. Je déclare que je n'ai rien demandé, rien reçu et rien donné. Le gouvernement que j'ai dirigé a la conscience nette et les mains propres. » (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. Ricard, ministre de la justice, déclare que, la justice étant saisie, il ne peut pas accepter l'interpellation. Cependant, M. Argeliès prend la parole et demande l'ajournement de l'interpellation à lundi. M. Delahage commence par déclarer que M. Floquet est au-dessus des calomnies quant à l'interpellation, elle est distincte des poursuites; elle vise l'attitude du gouvernement

et de la magistrature. La position que vient de prendre le garde des sceaux n'inspire aucune confiance à l'orateur, qui conclut en demandant aussi l'ajournement de l'interpellation à lundi. M. Ricard explique qu'en ordonnant les poursuites, il n'a obéi à aucune contrainte; il a agi selon sa conscience, n'écouter que son devoir. Maintenant que justice est saisie, il est très difficile d'accepter une interpellation. « Mais, termine-t-il, si la Chambre le veut, je suis à ses ordres. »

— Les assignations dans l'affaire du Panama ont été lancées samedi après midi par M. Dupuis, huissier-audencier de la cour d'appel. Les personnes visées sont citées à comparaître jeudi prochain, 24 novembre, à midi précis, par devant M. Perrier, président de la première Chambre de la cour d'appel de Paris, au palais de justice. Cette date rapprochée a été choisie par le procureur général, afin que la citation puisse avoir son effet devant la cour d'appel, avant que la loi qui entrainerait forcément l'affaire du Panama devant la juridiction de la police correctionnelle ait pu être votée par le Sénat et promulguée.

Les personnes assignées sont MM. Ferdinand de Lesseps, Charles de Lesseps, président et vice-président de la Compagnie, Fontanes, baron Cottur, Eiffel, administrateurs, et de Reinach, rentier. M. Ferdinand de Lesseps a choisi M. Waldeck-Rousseau, ancien ministre de l'intérieur, comme avocat. Le *Figaro* affirme que 80 députés seraient compromis dans l'affaire de Panama. Il est possible qu'une demande pour une enquête parlementaire soit faite lundi à la Chambre. Le bruit a couru que M. Floquet interviendrait un procès au journal la *Co-carde*, qui l'a accusé d'avoir reçu 300,000 francs de la Compagnie du Panama. Après les explications que M. Floquet a données à la Chambre, on croit que le procès n'aura pas lieu. La campagne de la *Co-carde* contre M. Floquet serait faite d'après des renseignements que Boulanger aurait donnés à ce journal boulangiste, alors que le général défendait la Compagnie du Panama. On dit que Boulanger en mourant aurait laissé à ses fidèles un dossier sur cette affaire.

— Quoiqu'aucune dépêche officielle ne soit parvenue du Dahomey, le gouvernement sait que la situation est très bonne. Le conseil des ministres s'est occupé des affaires courantes. M. Jaurès a fait signer un décret élevant d'une classe le lieutenant-général Ballot, gouverneur au Dahomey.

— Le *Temps* publie une dépêche de Porto-Novo, d'après laquelle Behanzin aurait offert, en échange de la paix, une indemnité de guerre de 10 à 20 millions, l'admission de garnisons françaises dans les villes principales et l'abolition de l'esclavage. Le général Dodds ayant posé comme condition préalable l'occupation d'Abomey, Behanzin refusa.

Les nouvelles de Lisbonne annoncent qu'on a reçu au ministère portugais de la marine et des colonies, plusieurs dépêches provenant des stations portugaises de la côte occidentale de l'Afrique et mandant que les hostilités ont cessé entre Français et Dahoméens.

Le commandant de la canonnière portugaise *Mindasio*, qui est stationnée devant Widah affirme, entre autres, que Behanzin s'est rendu et a accepté toutes les conditions prises par le général Dodds.

— Le *Jour* raconte que les auteurs de l'explosion de la rue des Bons Enfants sont l'anarchiste Louvet et sa maîtresse, qui se sont embarqués sur un transatlantique immédiatement après la catastrophe. Les autorités de toutes les villes où le paquebot doit faire escale auraient été prévenues et on serait ainsi certain de les arrêter à leur débarquement.

La préfecture de police déclare que ce récit ne repose sur aucun renseignement sérieux.

— Le baron Jacques de Reinach, inculpé dans l'affaire de Panama, est mort subitement dimanche matin en son domicile, 20, rue Murillo. Il aurait été frappé d'une congestion cérébrale.

Allemagne. — La Chambre des députés de Prusse a continué samedi la discussion du projet sur la réforme de l'impôt. M. Behr, conservateur libéral, se prononce catégoriquement contre la réforme. M. Burghart, directeur général des contributions directes, défend le projet. M. Jagow, conservateur, déclare que si le droit de suffrage est déplacé dans un sens démocratique ou plutocratique, les conservateurs voteront contre le projet. M. Richter appelle M. de Bismarck le *patron des agrariens*; et cependant l'ex-chancelier n'a jamais voulu renoncer à l'impôt foncier ni à l'impôt sur les bâtiments. Les conservateurs pourraient pardonner à M. Miquel, à cause de ses projets actuels, tout ce qu'il a fait contre le projet sur l'école primaire. M. Richter critique le projet de la façon la plus vive. La réforme aboutirait à l'augmentation des impôts indirects. Le ministère aurait dû démentir

le dépôt du projet militaire. Le comte Eulenburg défend le gouvernement contre le reproche de faiblesse. Le gouvernement a adhéré à ce qui était nécessaire au point de vue militaire. L'orateur blâme l'agitation mise en œuvre. (Approbation). M. Miquel demande à M. Richter de faire des propositions positives. Le gouvernement ne tient pas d'une façon absolue à ses propositions actuelles.

— Le congrès socialiste de Berlin a décidé d'envoyer trois délégués au Congrès de Zurich, en 1893, avec mission de faire inscrire à l'ordre du jour à la coopération politique du prolétariat et l'attitude des ouvriers à l'égard des grèves. Le Congrès de Zurich devra également discuter la meilleure manière d'obtenir la réduction légale de la journée de travail. Le Congrès a voté ensuite une résolution proposée par M. Auer et tendant à soutenir seulement les associations ouvrières ayant une organisation viable en limitant le boycottage à la défense des intérêts réels des classes ouvrières, et en déclarant que les marques de contrôle doivent être employées avec circonspection.

Le congrès socialiste a décidé l'impression d'une brochure, contre la réorganisation de l'armée, qui sera le plus tôt possible répandue à des centaines de mille d'exemplaires à travers l'Allemagne tout entière.

Autriche. — Au cours de la discussion du budget, M. Barenther a déclaré, au nom du parti national allemand, qu'il fallait combattre, par tous les moyens, les revendications politiques de la Bohême. Quant aux remarques de M. Massaryk à l'adresse de Bismarck, elles ne peuvent, dit l'orateur, diminuer le prestige de cet homme d'Etat incomparable que nous plaçons si haut.

Italie. — Voici, en substance les instructions données aux délégués italiens à la conférence internationale monétaire de Bruxelles : 1° obtenir que chaque Etat refuse la monnaie divisionnaire des autres. Dans ce cas, l'Italie devra racheter des autres Etats, et spécialement de la France, plusieurs millions de la dite monnaie. 2° Obtenir la frappe dans une plus grande proportion la monnaie d'argent, en raison de l'augmentation survenue dans la population de l'Italie. 3° Obtenir également dans une plus grande proportion la frappe des écus de cinq francs.

Russie. — La *Borsenszeitung*, parlant de l'abandon du projet de traité de commerce avec l'Allemagne, dit :

Il y aurait certainement avantage pour la Russie à obtenir la suppression ou l'abaissement des droits allemands sur les céréales; mais il serait insensé de sacrifier pour cela à l'Allemagne l'industrie russe du charbon et du fer. On a très vraisemblablement considéré la réalisation d'un emprunt russe en Allemagne comme un service si important, qu'on a cru possible de pouvoir élever si haut ses exigences. Un traité de commerce n'a rien de commun avec la conclusion d'un emprunt. Si les négociations avec l'Allemagne étaient reprises, ce dont on ne peut guère douter, il est à désirer qu'elles soient conduites sur une base directement économique.

Portugal. — Une bombe chargée de dynamite a éclaté sous les fenêtres de la maison du comte de Folgosa, le président de la commission qui a été chargée de préparer hier la réception du roi et de la reine à leur retour de Madrid. Plusieurs vitres ont été brisées.

Plusieurs journaux, qui commencent une campagne hostile contre le cabinet, vont être poursuivis.

— L'association des négociants de Lisbonne a décidé de fermer les magasins pendant 24 heures si une escadre anglaise se présentait en port, comme preuve que le commerce du Portugal n'a pas oublié le mémoire d'un Anglais du 11 janvier 1890, menaçant le Portugal de rompre les relations diplomatiques s'il ne retirait pas ses troupes des rives du Chiré.

FRIBOURG

UNE PAROISSE EN FÊTE

Depuis l'année 1876, année de la consécration de son église, la paroisse de Châtel-Saint-Denis n'avait vu une si belle et si touchante fête que celle d'hier, dimanche, jour sur lequel était fixée l'inauguration de l'orgue dû à la générosité de M. et M^{me} Victor Monney.

M. Comte, R^d curé, avait convié à cette fête de famille tous les anciens vicaires, ses coopérateurs et ses auxiliaires dans l'œuvre du ministère paroissial. Tous n'ont pu répondre à l'appel, n'ayant pu se faire remplacer pour le service dominical.

L'office était chanté par M. Castella, R^d curé de Romont, assisté de M. Cadre, R^d curé de Saint-Martin, et de M. Sapin, R^d curé d'Arconciel. M. le Dr Villard dirigeait le chœur mixte qu'il a lui-même formé avec une rare persévérance et l'orgue était

confié à M. Sidler, notre artiste fribourgeois.

Les cérémonies du culte à Châtel ont toujours quelque chose d'imposant et vous laissent sous le coup de fortes et durables impressions. Tout y contribue d'ailleurs : la beauté majestueuse du sanctuaire, la musique sacrée cultivée avec soin de génération en génération, la présence recueillie d'un auditoire nombreux et composé pour la moitié d'hommes, puis les actes du sacrifice de la messe qui se déroule gravement au chœur, provoquant la piété dans les âmes.

Nous n'avons jamais mieux senti que hier ces douces émotions. Vrai est-il que la circonstance avait inspiré soit les célébrants, soit la maîtrise, soit l'orgue sacré; le chœur, la chaire et la tribune rivalisaient d'efforts pour donner à cette fête le caractère de foi, de virtuosité et d'unction qu'elle comportait. La Société de fanfare ne pouvait rester en arrière; elle s'est distinguée au moment de la bénédiction de l'orgue, préparant en quelque sorte l'entrée en fonctions du roi des instruments. Elle a donné, en outre, de ravissants concerts sur le péristyle de l'église à la sortie de la messe et des vêpres, et au jardin de la cure pendant le banquet.

A M. Dumas, très révérend doyen d'Albeuve, revenant l'honneur de chanter, en s'inspirant des accents du saint roi David, les gloires de la paroisse de Châtel, sa reconnaissance envers les bienfaiteurs qui ont doté le saint Lieu de ce puissant et magnifique instrument, et les allégresses que cet orgue fera vibrer dans les âmes. Dans l'exorde de son magistral discours, M. Dumas rappelle le souvenir des vingt et un vicaires qui se sont succédés dans la paroisse sous la houlette pastorale de M. Comte, emportant tous, comme un talisman précieux, la vénération et l'affection des paroissiens. Il évoque les mérites et la sollicitude constante du vaillant curé de la paroisse, depuis 27 ans sur la brèche. Il a fait revivre les émotions de la journée de la consécration de l'église par S. G. Mgr Marilley, enfant de Châtel, élevé par ses vertus et sa science à la dignité épiscopale; puis, après un délicat hommage aux deux époux chrétiens qui exercent une si noble charité envers la paroisse de Châtel, il tire des enseignements de l'orgue lui-même, en établissant que, dans la nature, tout est harmonie, depuis le calice des fleurs jusqu'aux immenses océans, qui chantent dans leur langage les gloires du Créateur. L'harmonie doit exister aussi dans l'ordre moral, une double harmonie, celle des intelligences dans la vérité et des cœurs dans la charité. Nous remercions à suivre l'orgue sacré dans le développement de ces grandes et lumineuses pensées.

Un banquet réunissait au presbytère, après l'office, les invités à cette fête, soit les anciens vicaires, les autorités cantonales et de district représentées par M. Python, directeur de l'instruction publique; M. Perrier, procureur général; M. Andrey, préfet; M. Philippona, président; M. Genoud,

Louis, député, et MM. Mossier, président de paroisse, et Villard, syndic.

Nous n'aurions garde d'oublier le constructeur de l'orgue, M. Kuhn, de Mannedorf, qui a fourni ce remarquable instrument se distinguant par la précision du jeu, par le moelleux de tons et la puissance des divers registres. L. Ph.

Pie-noir et pie-rouge. — Dans son dernier numéro, le *Confédéré* s'occupe à nouveau de notre bétail.

Nous constatons d'abord qu'il a mis près d'un mois pour ne pas répondre à l'argumentation de notre dernier article. Il se contente de publier un extrait du compte rendu du Département de l'Agriculture du canton de Vaud, qui dit que les qualités du bétail pie-noir valent celles du bétail pie-rouge, si ce n'est qu'il est plus exposé aux mouches!

Il nous est impossible là-dessus de prendre la mouche, et nous n'avons pas à défendre le bétail pie-noir d'une piqûre aussi légère.

Société cantonale d'archéologie. — La réunion est fixée sur demain, mardi, 22 courant, à 8 heures du soir, salon de l'Hôtel-Suisse, au premier.

Communications diverses.

Le concert du Cæcilien-Verein. — Notre excellente société de chant du rectorat de Saint-Maurice, peut se vanter d'avoir eu un auditoire des grands jours. Pour elle, la nouvelle salle de la Grenette se présente d'une assistance exceptionnelle, et c'est à peine si, malgré ses dimensions, elle a pu contenir tout le monde accouru.

On a été étonné, à cette occasion, la belle scène et ses décors artistiques.

Le morceau de résistance de la soirée, la cantate d'Arion, a été enlevé sans le moindre heurt, sous la direction de M. Sidler, qui revenait de la fête d'inauguration du nouvel orgue à Châtel-Saint-Denis. La musique de cette pièce s'harmonise admirablement avec les diverses situations du héros, et il fallait une Société comme celle du Cæcilien-Verein pour rendre aussi correctement toutes les nuances de cette magistrale composition. Aussi les applaudissements n'ont-ils pas été ménagés à nos artistes.

Passerons nous en revue tous les délicieux morceaux de la seconde partie du concert? Nous serons d'accord avec le public si nous mentionnons surtout la scène hilarante du landstrum villageois, avec sa collection d'airs connus, admirablement exécutée par le quatuor Irringer, Oberlin, Perroulaz et Rohrbasser.

Le duo comique des deux époux a aussi beaucoup plu, ainsi que la suave romance de l'automne.

Le grand chœur humoristique du Sængerkommers a clos dignement cette soirée musicale, une des plus réussies que nous ayons eues à Fribourg.

Nous espérons que le Cæcilien-Verein nous donnera une seconde édition de ce concert; l'affluence d'hier est bien faite pour l'encourager.

COURS HEBDOMADAIRE DES VALEURS

	Intérêts	12 novembre		19 novembre	
		Offre	Demande	Offre	Demande
OBLIGATIONS					
Confédération 1830	3 1/2	101.30	101.—	101.50	101.40
» 1890	3	94.—	93.70	94.—	93.70
Etat de Fribourg 1887	3 1/2	98.20	—	98.20	97.20
» 1892	3	90.70	90.—	92.—	96.—
» Vaud 1887	3 1/2	97.80	—	97.75	—
» Neuchâtel 1885	4	—	100.50	—	101.—
» Berne 1887	3 1/2	98.50	—	98.30	98.20
» Valais 1876	5	—	111.—	114.—	111.—
» Lucerne 1889	3 1/2	98.50	98.—	—	98.—
» Soleure 1888 et 1889	3 1/2	—	96.—	96.80	96.—
Ville de Fribourg 1890 et 1892	4	101.25	100.90	101.—	—
» Bulle 1885	4	104.—	102.—	104.—	100.—
Ponts suspendus, coup. N° 2, 1855	0	—	95.—	—	95.—
» » 3, 1855	0	—	72.—	—	72.—
» » 4, 1855	0	—	42.—	—	42.—
Bulle-Romont 1866 (plus 27 coup. semest. de 15 f.)	6	—	40.—	—	40.—
Suisse-Occidentale 1878	4	101.50	101.20	101.50	101.40
Union financière fribourgeoise 1890	4 1/4	—	100.—	—	100.—
Caisse hypothécaire, cédules	4	100.25	100.12	100.12	100.—
Crédit foncier fribourgeois 1886	4	—	97.—	—	97.—
» 1890	4 1/4	—	100.—	—	100.—
ACTIONS					
	de fr.	0/0			
Caisse hypothécaire fribourgeoise	500.—	5.2	605	593	595
Banque cantonale fribourgeoise	500.—	5	—	555	555
Crédit agric. et indust. à Estavayer	350.—	6	455	—	455
Crédit gruyérien, à Bulle	500.—	6	—	480	480
Crédit foncier fribourgeois à Bulle	500.—	4	—	380	380
Banque populaire de la Gruyère	200.—	6	—	267	267
» Glâne	100.—	6	—	105	105
Union financière fribourgeoise	250.—	0	—	200	200
Filature de Fribourg	250.—	0	—	—	—
Engrais chimiques Fribourg et Renens	500.—	5	—	520	520
Jura-Simplon privil.	500.—	2.4	499	460	500
» ordin.	200.—	0	116	114	116
» bons de jouissance	50.—	0	13	12	13
Bulle-Romont	500.—	0	—	10	10
Société de navigat. Neuchâtel et Morat	250.—	0	—	5	5
LOTS					
	rembours. minimum	Intérêts			
Etat de Fribourg, 1860	fr. 22.—	0	27.—	26.75	27.—
» Genève	100.—	3	104.25	104.—	104.—
Ville de Fribourg 1878	14.—	0	13.50	13.30	13.50
Communes fribourgeoises, 3% dir 1887	50.—	0	43.25	47.75	43.25

Le prix des obligations doit être compris par 100 fr. du capital nominal; on ajoute l'intérêt couru. Pour les actions et les lots, on indique le prix par unité, capital et dividende ou intérêt courants compris.

REVUE FINANCIÈRE

Les bourses de New-York et de Londres ont eu cette semaine une tenue satisfaisante; par contre, celle de Paris a été fort agitée. Les secousses imprimées au ministère, les poursuites qui vont être intentées aux principaux administrateurs du Panama, le renvoi devant le Tribunal correctionnel de la Seine de trois administrateurs de la Société de Dépôts et de Comptes-Courants, les déclarations d'illégalité, rendues par la Cour de cassation de Paris, des augmentations de capital de la Société financière et des Établissements Decauville, tout cela donnait la fièvre aux gens de la finance.

En ce qui concerne les administrateurs du Panama, au nombre desquels se trouvent l'ingénieur Eiffel et le « grand Français », Ferdinand de Lesseps, ne pas oublier que ce dernier appartient à la franc-maçonnerie, ce qui nous fait douter qu'il ait beaucoup à craindre des tribunaux français.

La Conférence monétaire internationale se réunira le 23 novembre, à Bruxelles; elle comprendra les représentants de 18 nations. Les difficultés à résoudre ne sont pas de mince importance. La question de l'argent métal est la première. Le monde a trop d'argent. Cette

assertion, pour être paradoxale, n'en est pas moins vraie. Les découvertes multiples de mines d'argent ont donné lieu à une surproduction hors de proportion avec ses emplois. De 1874 à 1890, le rendement des mines argentifères a doublé; il est arrivé à 700 millions par année, de quoi frapper 150 millions d'écus annuellement. L'effet en a été d'autant plus sensible que les applications de l'argent à l'industrie et à l'art vont sans cesse en diminuant. Le nickelage, les métaux blancs, l'aluminium ont transformé l'orfèvrerie. Dans les arts, le bronze a supplanté l'argent. Le métal blanc se voit en outre délaissé pour les chiffons: billets de banque, chèques, traites, virements. Tout cela remplace avantageusement l'encombrant et aristocratique métal blanc.

Sa valeur a déjà diminué d'un bon tiers. Les doctrines du parti démocratique qui vient d'arriver au pouvoir avec M. Cleveland aux États-Unis, vont le déprécier encore. Trouver un nouveau rapport fixe, en faire une monnaie exclusivement interne, élever les droits de frappe pour les particuliers, limiter la production, voilà des questions ardues dont les spécialistes s'occupent, mais qui sont loin d'être résolues.

Il y a eu de la mousse sur le Jura-Simplon, amenée par l'effervescence des nouvelles que

voici: diminution des dépenses 388,000 fr.; diminution des recettes 13,000 fr.; rectifications d'écriture 37,000 fr.; donc amélioration totale 412,000 fr. assez pour satisfaire les porteurs sérieux. Pour la spéculation, inscription probable de l'action ordinaire à la Coubisse de Paris. En faut-il davantage pour faire monter un titre aussi souper au lait que la petite action du Jura-Simplon? De 114, elle arrive à 116, puis 117 et même 120, dont cinq; la privilégiée s'enhardit aussi et se campe fièrement sur le pair; l'obligation 4% fait 101.50.

Les Fonds d'Etat restent stationnaires; le 3% Fribourg n'est pas encore inscrit à la bourse de Paris; on attend la livraison du titre définitif qui aura lieu prochainement; on l'offre à 92. Lots Ville de Fribourg à Genève payés 13.25 et 13.15.

Aujourd'hui, lundi, baisse du taux de l'es-compte à Zurich qui, du 4%, revient au 3 1/2%.

M. SOUSSENS, rédacteur.

On prendrait trois pensionnaires sans chambre. S'adresser au bureau de l'Agence d'annonces fribourgeoise.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir

BAROMÈTRE											
Nov.	15	16	17	18	19	20	21	Nov.			
725,0								725,0			
720,0								720,0			
715,0								715,0			
710,0								710,0			
Moy. 705,0								Moy. 705,0			
700,0								700,0			
695,0								695,0			
690,0								690,0			

THERMOMÈTRE (Centigrade)											
Nov.	15	16	17	18	19	20	21	Nov.			
7 h. matin	6	6	2	2	8	5	5	7 h. matin			
1 h. soir	7	8	7	5	5	10	7	1 h. soir			
7 h. soir	8	5	5	8	6	8	7	7 h. soir			

DES CENTAINES DE COUPONS D'ÉTOFFES

nous restent journellement de nos expéditions en détail aux particuliers

Ces coupons sont de 2 à 10 mètres de long, et, pour éviter une accumulation, nous les cédon à des prix excessivement réduits. Échantillons des susdits, ainsi que des soldes de nos étoffes d'automne et d'hiver, mentionnés dans la « liquidation pour Noël », sont expédiés franco.

Toile de coton écarlate et blanche, Flanelle, Molleton, Toile de lin, Nappes et Serviettes, Piqués, Doublures, pour trousseaux et l'usage domestique, le mètre depuis 22 centimètres jusqu'aux plus grandes largeurs.

RICHE COLLECTION D'ÉCHANTILLONS FRANCO

GETTINGER & C^{IE}, CENTRALHOF, ZURICH

Première Maison d'Exportation suisse

DIPLOMÉE EN 1885

Ch. BROILLET

MÉDECIN-CHIRURGIEN-DENTISTE est absent tous les jeudis 4792

MM. WECK & AEBY, à

Fribourg, offrent des obligations de 1000 francs 4% de la Banque hypothécaire suisse, à Soleure, contre espèces ou cédules 4% de la Caisse hypothécaire fribourgeoise, au cours de 100 1/2 pour 100, soit une bonification de 5 francs par 1000 fr., plus intérêts courus. (1859/905)

Un jeune homme intelligent cherche à entrer dans une maison de commerce comme apprenti. S'adresser à l'Agence fribourgeoise d'annonces, Fribourg. (1836)

Elixir Stomachique de Mariazell.

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac

et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatulences, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorroïdes (veine hémorroïdale). — Prix en flacon avec mode d'emploi: Fr. 1, façon double Fr. 1.50. Dépôt central: pharmac. zum Schutzenselg C. Brady à Kremsier (Moravie), Autriche. Dépôt général d'expédition pour la Suisse chez Paul Hartmann pharmac. à Steckborn. Dépôt à

Fribourg: Pharm. Boéchat et Bourgnon; Charles Lapp, droguerie. — Bulle: Pharm. Rieter; pharmac. Magnenat; pharmac. Gavin. — Châtel-Saint-Denis: Pharm. E. Jambé. — Estavayer: Pharm. Porcellet. — Morat: Pharm. Golliez, ainsi que dans la plupart des pharmacies en Suisse. (25)

Cours de danse

L'honorable public est informé que le second cours de danse commencera à partir du 5 décembre, au Café des Grand'Places, 1^{er} étage. Prix modérés. Inscriptions chez les soussignés (1846) BOVET, père et fils, 73, rue de Lausanne.

A LOUER

un logement de 4 pièces (20 fr. par mois avec part au jardin). Entrée par l'escalier du Collège. S'adresser au magasin de musique Otto Kirchhoff, 114, rue de Lausanne. H 1355 F (1503)



On obtient de suite des Dents blanches et éblouissantes par l'emploi du Cream pour dents de Bergmann Bergmann et Cie Zurich

Emploi très simple et pratique. En vente à 90 cent., chez Foeller, coiffeur, Grand'Rue, Fribourg. (1772)

Le soussigné achète Quelques wagons de

POMMES DE TABLE

J.-L. GIESEN Hôtel de l'Etoile, à Berne. (1835)

CAFÉ-RESTAURANT

M. le Dr Vorlet avise le public qu'à partir du 17 novembre, il a ouvert en son domicile, à Payerne, le

Café-Restaurant LA PAIX

qui sera tenu par (1818/982)

Jos. GROSSRIEDER

Service prompt et soigné

F. BUGNON

MÉDECIN-DENTISTE FRIBOURG

Nouvelles dents montées avec l'alluminium, très solides, légères et bon marché.

Guérison certaine des dents par le célèbre remède anglais du Dr Wood.

Consultations aux foires de Romont, hôtel du Cerf; Payerne, hôtel de l'Ours.

PIANOS Location. — Echange. Vente. Accordage

Magasin de musique et instruments en tous genres

OTTO KIRCHHOFF 1533 114, rue de Lausanne, à Fribourg.

A VENDRE

une cheminée en marbre presque neuve, à bas prix.

S'adresser à l'Agence fribourgeoise d'annonces, à Fribourg. (1837)

Grande et belle chambre meublée à louer au centre de la ville. S'adresser sous H 1624 F, à Haasenstain et Vogler, Fribourg. (1847)

(1821) Des Potages et du Concentré



viennent d'arriver chez Vicarino et Cie.

ALMANACH CATHOLIQUE

DE LA SUISSE FRANÇAISE

POUR 1893

PRIX: 30 CENTIMES

EN VENTE

à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Dépôts à Bulle, Romont, Estavayer, Châtel-Saint-Denis, Sem-sales, Neirivue, Porrentruy, Delémont, Bienne, Genève, Sion, Martigny, Orsières, St-Maurice, Neuchâtel, Lausanne, Vevey, Payerne, Echallens, Nyon.

LA DÉVOTION

AU SACRE-CŒUR

DE

Notre-Seigneur Jésus-Christ

PRIÈRES, MÉDITATIONS, LECTURES

Un volume de 600 pages. Prix: 2 fr. 50

En vente: Paris, Rue Cassette, 6; Bar-le-Duc, Rue de la Banque, 36; Fribourg (Suisse), Grand'Rue, 13.

R. P. DIDON



2 beaux volumes in 8°, avec cartes et plans. — Prix 16 fr.